67e Année. — N° 11

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Nord & Dépt. 15.00 30.00 60.00
France, Belg. 18.00 34.00 68.00
Union post. 16.00 31.20 62.40

OUBLIER, C'EST TRAHIR

Journal de Roubaix

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

ROUBAIX : Téléph. 84; Inter, 1100. DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX TOURCOING : Téléph. 87.

67e Année. — N° 11

MERCREDI
11
JANVIER 1922

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

LA CLEF DE VOUTE

Tandis que MM. Briand et Lloyd George, après une partie de golf et un déjeuner champêtre, étudient le moyen de rédifier sur les ruines des alliances de guerre une entente pour la sauvegarde de la paix ; tandis qu'ils envisagent, dans une éventuelle fédération des peuples, l'avènement de l'âge d'or, un paradis ouvert à tous et dont Locarno sera le plus singulier ornement, les techniciens et les ministres des finances achèvent le laborieux travail qui consiste à réadapter aux nécessités imposées par nos alliés les accords sur les réparations.

La France et la Belgique insistent pour que les versements de l'Allemagne en 1922 soient portés de 700 millions, acceptés par l'Angleterre depuis quarante-huit heures, à 800 millions chiffre qui, selon l'avis des experts, demeure dans la limite des capacités du Reich. Il ne faut pas toutefois se faire de grandes illusions : une nouvelle augmentation de 100 millions sera jugée abusive par ceux qui sont déjà enclins à s'apitoyer sur les « énormes sacrifices » que l'on exige de notre débiteur.

En tout cas, si on s'en tient au total de 900 millions pour l'année présente, la répartition envisagée donnerait 200 millions à la France, 450 millions à la Belgique et 50 millions aux autres participants. L'Angleterre renoncerait à la totalité de sa part, soit 450 millions.

Or, comme on admet d'autre part que l'accord du 13 août qui répartissait le premier milliard versé par l'Allemagne soit revisé la France y gagnerait 200 millions, tandis que la Belgique se contenterait de 300 millions et l'Angleterre de 500 millions. Nos amis belges toucheraient ainsi 750 millions, soit le montant intégral de leur droit de priorité ; quant à nous, nous encaisserions 400 millions de marks or, sans préjudice, bien entendu, des 1.250 millions de prestations en nature.

Mais ensuite ? Quels délais seront accordés à l'Allemagne ? Quelles garanties obtiendrons-nous en échange de notre adhésion à un moratorium ? Contrôle de la Reichsbank ? Saisies douanières ? Impôts spéciaux sur les industries ? Participations dans les affaires industrielles allemandes ? Autant de points d'un intérêt capital qui devroit être résolus d'ici l'entrée en scène des Allemands.

Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que les délégués allemands, qui commenceront par protester, finiront par signer, bien décidés à ne pas tenir leurs engagements. Aussi les arrangements que l'on conclura à Cannes n'auront de valeur pour nous qu'autant que leur exécution nous sera assurée par des garanties sérieuses, économiques et militaires, ou que leur non exécution sera suicie de sanctions spécifiées d'avance et acceptées par nos alliés.

L'opinion française entend qu'il n'y ait pas d'équivoque là-dessus. G. G.

UN INCENDIE à la gare du Nord A PARIS

Un court-circuit cause des dégâts dans les installations électriques

Paris, 10 janvier. — Ce matin, à 5 heures, un incendie s'est déclaré à la gare du Nord, sous le pont de la Chapelle. Tous les câbles électriques ont été incendiés. Les postes du télégraphe et du téléphone de la Compagnie ont été complètement détruits. L'arrivée et le départ des trains ont été interrompus. L'éclairage électrique de la gare est suspendu. Le trafic a été interrompu, sauf sur la ligne de Pontoise.

C'est à 8 h. 30 seulement qu'il a été possible de maîtriser l'incendie. Tous les trains subiront des retards jusqu'à ce soir. Les câbles actionnant l'aiguillage même pour la province sont également détruits.

LE SINISTRE PRIT NAISSANCE DANS UNE GALERIE SOUTERRAINE

Le feu s'est déclaré dans la galerie souterraine établie sous le pont de la Chapelle. Cette galerie, qui mesure environ un mètre de profondeur et un mètre de largeur, traverse les voies sous le pont du métropolitain. Elle est recouverte de planches destinées à préserver les employés du contact de fils et des câbles électriques qui y sont réunis en grand nombre.

En effet, tous les câbles d'énergie électrique et les fils des réseaux téléphoniques qui fournissent l'éclairage, la force motrice et assurent les communications entre les différents services de la gare du Nord sont canalisés dans cette galerie.

ON SUPPOSE QU'IL EST DU A UN COURT-CIRCUIT

L'incendie qui s'est déclaré vraisemblablement à la suite d'un court-circuit, a carbonisé quelques planches qui fermaient la galerie. C'est ce qui a produit les flammes qui ont nécessité l'intervention des pompiers de la caserne de Château-Landon, lesquels se sont assez facilement rendus maîtres du sinistre.

Les dégâts ont causé une certaine perturbation dans le service. Les petits fils sont brûlés, les câbles détériorés. Le retard causé, de ce fait, aux trains, a cessé en grande partie de se faire sentir à partir de midi. La gare et ses dépendances restent privées de l'éclairage électrique. Toutes les manœuvres de signalisation doivent être faites à la main, ce qui nécessite l'emploi, le long des voies, d'un nombreux personnel qui, à l'aide de drapeaux et de trompettes, dirige les trains.

UN COMMUNIQUÉ DE LA COMPAGNIE DU NORD

Paris, 10 janvier. — La Compagnie du Nord communique la note suivante :

Un incendie s'est déclaré, mardi matin, vers 5 h. 30, dans la galerie souterraine de la gare du Nord renfermant les câbles de l'énergie électrique télégraphique et téléphonique de la Compagnie.

Les pompiers se sont rendus maîtres du feu.

Le service des trains est assuré maintenant avec des retards de moins en moins importants.

A LA GARE DE LILLE

Le service de l'inspection du chemin de fer du Nord à Lille a été avisé, vers 11 heures, du sinistre.

Mais à ce moment on croyait qu'il revêtait une certaine gravité.

Il n'en fut heureusement rien.

Cette nouvelle ne laissa pas que de causer un certain émoi. Mais celui-ci fut relativement vite apaisé, car une demi-heure après, de nouvelles instructions suivaient les premières, et on faisait connaître que rien n'était modifié dans le trafic qui pouvait partir normalement.

La Conférence de Cannes

Le pacte de garantie

Londres, 10 janvier. — Selon le correspondant du « Morning Post » à Cannes, lord Curzon s'est entretenu avec M. Jaspar au sujet de l'adhésion de la Belgique au pacte de garantie.

Le correspondant du « Daily Chronicle » à Cannes dit que le Conseil suprême a examiné un projet de traité préparé par M. Lloyd George, aux termes duquel l'Angleterre, la France, l'Italie et la Belgique s'engageraient à se protéger mutuellement contre toute agression non provoquée. Ce projet, auquel les autres puissances européennes pourraient adhérer, aurait été suggéré par M. Bonomi.

Les autres questions pendantes entre la France et l'Angleterre

Paris, 10 janvier. — La délégation anglaise, en même temps qu'elle envoyait à Londres le texte du projet de réponse au memorandum français sur la question du pacte de garantie, en a remis une copie officieuse à la délégation française. Les Anglais veulent lier le règlement amiable des questions pendantes entre la France et l'Angleterre, à celle de la signature du pacte.

Le point de vue français est opposé à cette procédure et veut faire des deux problèmes deux choses distinctes. Cependant les conversations continuent, et ce matin sont arrivés ici M. de Beaumarchais, chef du bureau des affaires marocaines au Quai d'Orsay, et M. Franklin-Bouillon, négociateur du traité d'Angora, accompagnés du colonel Mougin.

On en peut conclure que la question de Tanger et celle du traité d'Angora seront examinées.

La discussion sur les questions coloniales franco-anglaises, soulève des problèmes aigus

L'Angleterre, en effet, sur la question de Tanger, adopte la thèse espagnole et s'efforce de la faire accepter par la France.

Les réparations

On dit que la conférence a fixé définitivement à 720 millions de marks or la somme que l'Allemagne devra payer en 1922; cette somme représentant exactement le montant des obligations de la série A émettre par l'Allemagne. Sur ces 720 millions, la Belgique recevrait 580 millions, et la France les 140 autres, la Grande-Bretagne faisant abandon de sa part.

Notre [illegible] recevrait en outre toutes les livraisons [illegible] ature nécessaires pour parfaire le chiffre total qui aurait dû nous revenir si un moratorium n'avait pas été accordé au gouvernement du Reich.

Les délégués français ont réclamé que cette somme fût fixée à 200 millions, mais les représentants de la Belgique ont énergiquement protesté et ont fait savoir que la priorité de la Belgique devait lui assurer la totalité des paiements allemands.

MM. Theunis et Jaspar ont même contesté le rapport des 300 millions, représentant la valeur des mines de la Sarre et qui avait été, hier, concédée à la France; thèse qui, si elle était admise, aurait pour résultat d'annuler tout le travail déjà fait et de tout remettre en question.

Cependant de grands efforts sont faits du côté français pour écarter cette éventualité et faciliter un accord avec nos amis belges.

Dans la soirée d'hier. M. Loucheur a eu, avec M. Briand, un entretien sur ce point.

A l'issue de cette conversation, un télégramme a été adressé par eux au président de la République pour le mettre au courant de la situation.

Le point de vue français au Conseil des ministres

Cannes, 10 janvier. — Le bruit a couru, cet après-midi, dans les milieux de la Conférence, que le Conseil des ministres, réuni ce matin à Paris, n'aurait pas envisagé exactement de la même façon que la délégation française à Cannes, le règlement de la question des réparations, tel qu'il a été tracé.

On fait observer que si cette nouvelle venait à se confirmer, il y aurait peut-être lieu pour le Conseil suprême, de procéder à un nouvel examen de certains points qui paraissaient définitivement acquis en principe.

L'arrivée de M. Franklin-Bouillon

Cannes, 10 janvier. — M. Franklin-Bouillon, qui négocia le récent traité avec le gouvernement d'Angora, au nom du gouvernement français, est arrivé ce matin à Cannes.

Il a été reçu par M. Briand.

M. Briand a conféré longuement, ce matin, avec M. Louis Dubois, président de la Commission des réparations.

MM. Briand et Loucheur chez M. Lloyd George

Cannes, 10 janvier. — A 4 h. 30, M. Briand, après avoir eu différentes entrevues à l'Hôtel, s'est rendu, accompagné de M. Loucheur, auprès de M. Lloyd George, à la villa Valetta.

Les délégués allemands arrivent à Paris et partent pour Cannes

Paris, 10 janvier. — La délégation allemande, qui doit se rendre à Cannes, est arrivée à la gare du Nord à 11 h. 40.

Elle a quitté Paris ce soir, à 17 h. 30, par le train de la Côte-d'Azur, et arrivera à Cannes mercredi, à 10 heures.

Une demande d'interpellation de M. Klotz

Paris, 10 janvier. — M. Klotz, député de la Somme, a adressé au président du Conseil une lettre, lui demandant à l'interpeller sur les contradictions qui semblent exister entre ses récentes déclarations au Parlement et l'attitude du gouvernement français à la Conférence de Cannes.

L'état de santé des blessés de l'accident d'auto

Cannes, 10 janvier. — Le colonel Harvey a passé une nuit satisfaisante; son état s'améliore rapidement.

On espère qu'il pourra assister au Conseil suprême demain soir.

M. Wickham Steed, rédacteur en chef du « Times », va également aussi bien que possible.

La prochaine Conférence de Gênes

L'ELABORATION DU PROGRAMME

Cannes, 10 janvier. — Le Comité interallié chargé de déterminer les conditions dans lesquelles se réunira la conférence de Gênes, a tenu sa première séance ce matin, sous la présidence de M. Loucheur.

Il a arrêté les termes de l'invitation qui sera adressé aux diverses puissances, appelées à se faire représenter.

Une communication spéciale sera faite au gouvernement des Soviets, dans le but d'appeler d'une façon toute particulière son attention sur l'importance des engagements que le Conseil suprême a décidé de lui demander.

Le Comité a également élaboré le programme des travaux de la conférence de Gênes, qui seront exclusivement d'ordre économique et financier.

En tête de l'ordre du jour figure l'acceptation des conditions énumérées dans la résolution du Conseil suprême en date du 6 janvier.

LES CONDITIONS POSÉES AUX SOVIETS

Paris, 10 janvier. — Il semble que l'opinion publique française, tout en approuvant la participation de la Russie à la conférence économique de Gênes, se montre désireuse d'obtenir préalablement à sa réunion, l'assurance que le gouvernement des Soviets acceptera les conditions posées par la résolution du Conseil suprême, et prendra l'engagement de s'y conformer.

Tel ne semble pas être le sentiment des délégués anglais au Conseil suprême.

Ils estiment, en effet, que cet engagement ne devrait être pris qu'ultérieurement et au cours de la session de la Conférence économique de Gênes.

A WASHINGTON

LE TRAITÉ NAVAL

Londres, 10 janvier. — Suivant une dépêche de Washington aux journaux, on apprend que le Traité naval permettra à la France et à l'Italie de commercer en 1927 le remplacement de leurs unités de première classe.

La Grande-Bretagne, le Japon et les Etats-Unis n'exécuteront pas de nouvelles constructions avant 1931.

LE TEXTE DE L'ACCORD

Washington, 9 janvier. — Voici, sauf changements peu probables, quelques renseignements complémentaires sur l'accord naval entre les cinq puissances :

L'accord comprendra 25 articles. Les navires porte-avions auraient droit à 10 canons de 8 pouces et à des canons de 6 pouces en nombre illimité.

Les croiseurs légers ne devraient pas dépasser 10.000 tonnes, mais leur nombre ne sera pas limité. Les navires marchands ne devront pas être préparés pour porter des canons dépassant le calibre de 6 pouces.

Aucune puissance faisant partie de l'accord ne pourra construire pour une puissance qui n'y participe pas de navires dépassant ceux qu'elle est autorisée elle-même à avoir.

La France et l'Italie pourront avoir des canons de 16 pouces sur des « Capital Ships ».

M. Balfour ajourne son départ

Londres, 10 janvier. — M. Balfour qui devait quitter les Etats-Unis le 14 janvier a ajourné son départ au 17 janvier.

Le conseil de la Société des Nations reprend ses travaux

Genève, 10 janvier. — Le Conseil de la Société des Nations s'est réuni cet après-midi, à 3 heures et demie, à Genève, sous la présidence de M. Hymans, représentant de la Belgique.

Le Conseil a enregistré avec satisfaction que 45 Etats ont à l'heure actuelle, signé le protocole de la Cour internationale de justice, laquelle se réunira pour la première fois le 30 janvier prochain à La Haye.

Le maréchal Lyautey à Paris

Paris, 10 janvier. — Le maréchal et Mme Lyautey, accompagnés de M. Varin-Perignon, directeur du cabinet civil, et des officiers d'ordonnance du résident général au Maroc, sont arrivés à Paris ce matin.

LES LETTRES ANONYMES DE TULLE

On soupçonne deux femmes et le frère de l'une d'elles

Tulle, 10 janvier. — Après des hésitations assez explicables, la justice semble en être venue à des soupçons plus précis. Des coïncidences étranges ont été relevées par le juge d'instruction, dont la conviction n'est renforcée encore à la suite de divers témoignages touchant le rôle joué par des personnes appartenant aux services de la préfecture.

On chuchote que des arrestations sont imminentes. Elles viseraient trois personnes : deux femmes et le frère de l'une d'elles. M. Richard n'attendrait plus que l'arrivée à Tulle du docteur Locard, directeur du laboratoire de police de Lyon, chargé d'examiner le flot des fameuses missives anonymes, pour mettre les trois mandats à exécution.

LA GRIPPE

A PARIS

La statistique n'accuse pas de mortalité

Paris, 10 janvier. — Si la grippe sévit, elle ne paraît heureusement pas mortelle, la statistique de la dernière décade de 1921 n'accuse que quatre décès attribués à cette affection et les maladies des voies respiratoires fréquemment consécutives de la grippe sont elles-mêmes plutôt en décroissance. Alors que la moyenne est de 1688 décès pendant la décade, elles n'ont causé en fin décembre que 162 morts.

DANS LES PAYS SCANDINAVES

Stockholm, 10 janvier. — La grippe a atteint la Suède, le Danemarck et la Norvège. La plupart des cas sont signalés dans les rangs de l'armée et de la marine, mais l'épidémie s'est répandue dans tout le pays.

EN IRLANDE

M. Griffith est nommé président du Dail Eireann

Dublin, 10 janvier. — On annonce que M. Griffith a été nommé président du Dail Eireann à l'unanimité moins une voix.

Voici la composition du nouveau Cabinet : Finances, M. Collins ; Affaires étrangères, M. Gavan-Duffy ; Intérieur : Duggan ; Gouvernement local, M. Cosgrove ; Affaires économiques, O. Higgins ; ministre de la Défense, M. Mulcahy.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Les discours des Présidents d'âge

A LA CHAMBRE

Paris, 10 janvier. — La séance est ouverte à 14 h. 15, sous la présidence de M. Siegfried, qui prononce le discours d'usage et est très applaudi.

Allocution de M. Siegfried

Le Président d'âge a dit notamment : « Appelé une fois de plus à l'honneur de présider l'ouverture de votre session, je vous demande tout d'abord d'adresser nos plus vives félicitations

M. SIEGFRIED
doyen d'âge de la Chambre

pour le vote en temps utile du budget, aux membres des deux Chambres, et particulièrement à l'infatigable ministre des Finances, M. Doumer.

» Sans doute, ce budget est lourd, malgré les compressions qui ont été faites dans les dépenses, mais notre situation financière s'améliore et si l'Allemagne remplissait ses engagements, nous pourrions, dès aujourd'hui, réaliser l'équilibre sans nouvelles charges pour les contribuables qui succombent déjà sous le poids des impôts.

» Il faut espérer que le peuple allemand et ses dirigeants responsables comprendront enfin qu'il est du strict devoir de l'Allemagne de réparer les désastres provoqués par l'empereur et les chefs militaires du régime déchu.

» Souhaitons qu'en Allemagne, comme cela s'est fait ailleurs, de gouvernement républicain sache et veuille réparer les fautes du pouvoir personnel. Quant à nous, qui savons apprécier les bienfaits du gouvernement du pays par le pays, notre vœu est qu'il s'implante définitivement en Allemagne et sachant par expérience que les Républiques sont dans le monde un gage de paix, nous ne demanderons pas mieux que d'abolir tout esprit d'hostilité. En ce qui nous concerne, je crois pouvoir affirmer que la France, dont l'histoire a en tant de vicissitudes, a le plus vif désir de vivre en bonne intelligence avec toutes les nations et de consacrer toutes ses forces à l'amélioration matérielle et morale de sa population.

» Nous entendons respecter la liberté de tous les peuples et nous voudrions travailler avec eux au bien-être général. Il y a plus d'un siècle que notre grande révolution a affirmé ce beau programme : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

» Pendant la guerre, notre peuple a fait preuve d'énergie et d'héroïsme, la paix venue il s'est remis au travail avec une activité et une sagesse admirables.

» Il faut persévérer dans cette voie et que chacun, quelle que soit sa situation, redouble d'efforts pour relever la Patrie. Dans ces conditions, notre devoir de législateur est de rechercher tous les moyens d'améliorer le sort des travailleurs.

» La vie est encore trop dure pour un grand nombre de nos concitoyens. Sans doute, dans ma longue carrière, j'ai pu constater de notables progrès, mais nous avons l'ambition, n'est-il pas vrai, de faire mieux encore et de supprimer les luttes de classes en diminuant de plus en plus les inégalités sociales. Le programme chrétien, dit, il y a deux mille ans : « Aimez-vous les uns les autres », s'impose de plus en plus; efforçons-nous de le réaliser.

» Permettez à votre doyen de vous dire, en terminant, que l'expérience de sa vie lui donne la plus grande confiance dans l'avenir. Nous traversons des moments difficiles, mais notre énergie les surmontera et notre idéalisme impérissable qui sera double encore le jour où nous aurons associé les femmes à notre action, assurera, j'en suis persuadé, à notre France républicaine, le plus bel avenir. »

L'ELECTION DU BUREAU

Les scrutins sont ouverts pour l'élection du bureau.

La séance est suspendue pendant quelques instants jusqu'à la proclamation des élections.

Avant de prononcer son discours, M. Siegfried avait procédé à l'installation au bureau provisoire des six plus jeunes de ses collègues et qui tous, sont des mutilés ou héros de la guerre : le capitaine Fonck, récemment promu commandeur de la Légion d'honneur MM. Valat, Joly, qui ont perdu chacun une jambe; About, dont une manche flotte vide; Kempe et Périvier.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 17 h. 45.

Les députés sont nombreux.

M. Raoul Péret réélu

Les Président fait connaître le résultat des divers scrutins.

Scrutin pour l'élection du Président

Nombre de votants, 375. Suffrages exprimés, 373

M. RAOUL PÉRET ..... 369 voix Elu

(Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

LES VICE-PRESIDENTS

Scrutin pour l'élection des vice-présidents :

Votants, 365. — Suffrages exprimés, 312

MM. A. Lefèvre...	295	MM. Arago	256
Raiberti	289	Puech	256

LES SECRETAIRES

Scrutin pour l'élection des huit secrétaires :

Votants, 320. — Suffrages exprimés, 315

MM. Thoumyre ...	238	MM. Defos du Rau	235
Saget	264	Taurines	258
Manaut	259	Vallat	238
Regaud ...	249	Froulin	256

élus. (Applaudissements.)

LES QUESTEURS

Scrutin pour l'élection des questeurs :

Votants, 334. — Suffrages exprimés, 334

MM. Saumande ...	320	M. Lenail	290
Duclaux-Monteil ..	256	Elus.	

Le Président d'âge constate que le bureau définitif est constitué et il demande à la Chambre quel jour elle compte se réunir pour l'installation de son bureau et pour régler son ordre du jour.

M. LÉON DAUDET DEMANDE UNE SÉANCE EXCEPTIONNELLE POUR MERCREDI MATIN

M. Léon Daudet. — J'insiste pour que la Chambre se réunisse mercredi afin qu'elle délibère sur la situation nouvelle créée par le fait que le président du Conseil négocie à Cannes en prenant des décisions en contradiction formelle avec ses déclarations. (Applaudissements à droite.)

Trois faits sont particulièrement graves :

Réduction des versements allemands de 200 millions ;

Reconstitution économique de l'Europe et surtout admission des bolcheviks à la prochaine Conférence.

La Chambre n'admettra pas de se trouver placée devant le fait accompli. (Applaudissements à droite.))

M. Siegfried. — Je dois mettre aux voix la demande d'une séance exceptionnelle pour mercredi.

La séance exceptionnelle de mercredi est repoussée par 334 voix contre 249 voix.

La prochaine séance est donc fixée à jeudi prochain, 15 heures, pour l'installation du bureau et la fixation de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 heures 10.

AU SÉNAT

Paris, 10 janvier. — La séance est ouverte à 14 h. 05.

Le doyen d'âge, M. Gustave Denis, sénateur de la Mayenne, s'installe au fauteuil présidentiel.

On le congratule. Au bout de quelques minutes, quand les travées sont suffisamment remplis, M. Denis déclare ouverte la session ordinaire du Sénat de 1922 et il invite conformément au règlement dix plus jeunes membres de l'assemblée présents à venir d'assister en qualité de secrétaires.

MM. Donon, Labrousse, Duroux, Paul Dupuy, de Lubersac et Carrère, appelés, répondent présent et prennent place au bureau.

Allocution de M. Gustave Denis

En prenant place au fauteuil, M. Gustave Denis, président d'âge du Sénat, a souligné l'amélioration de notre balance commerciale et a constaté que notre pays, plus qu'aucun autre en Europe, jouit d'une paix intérieure qui fait honneur au bon esprit de son peuple.

Puis tout en se défendant d'entreprendre la critique du traité de Versailles, il a protesté contre tout abandon des clauses qui nous sont favorables, contre toute dérogation aux engagemens signés par l'Allemagne après sa capitulation.

Il a analysé ensuite ce qu'il appelle la banqueroute volontaire de l'Allemagne, en mettant en parallèle ce que la France a fait en 1871 et après la grande guerre pour aborder la situation difficile qui résultait des circonstances et les agissements de l'Allemagne pour éluder ses obligations, accroissement du déficit des chemins de fer et de la dépréciation du mark par le développement fantastique de la circulation fiduciaire, etc.

Après avoir souhaité au point de vue intérieur une meilleure répartition de l'impôt, M. Denis dit qu'il fondait les plus grandes espérances sur la Société des Nations.

Il a rappelé en terminant la récente déclaration de M. Hughes : « La France ne pourrait être isolée, parce qu'elle est le défenseur du droit, de la liberté et de la justice. »

Le discours du doyen d'âge est très applaudi. On procède pour la forme au tirage au sort des bureaux et la séance est renvoyée à jeudi pour la nomination du bureau définitif.

POUR LES PORTEURS DE BONS DE MONNAIE

Une lettre de M. Loucheur à M. Pasqual

M. Pasqual, député, a reçu du ministre des Régions libérées, la lettre suivante :

Monsieur le Député et cher Collègue,

Par lettre du 2 novembre dernier, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des porteurs de bons de monnaie qui n'ont pas eu connaissance des avis les invitant à présenter, sous peine de forclusion, avant le 15 septembre 1921, aux percepteurs, les bons en leur possession, en vue d'un remboursement. Vous me demandiez s'il ne serait pas possible, dans ces conditions, de leur accorder un nouveau délai.

J'ai l'honneur de vous informer, comme suite à ma lettre du 17 novembre, que mon collègue des Finances, à qui j'avais soumis cette affaire, vient de me faire parvenir les renseignements suivants :

La date du 15 septembre a été fixée comme terme des échanges à caisse ouverte des bons de monnaie inférieure à 5 francs. Mais les particuliers n'ayant pas présenté leurs billets de moins de 5 fr. au remboursement avant le 16 septembre dernier, peuvent obtenir le paiement de ces coupures, en suivant la procédure prévue en ce qui concerne les échanges de billets d'une valeur supérieure, opérations pour la clôture desquelles aucune date n'a encore été fixée.

Il leur appartient par suite de rédiger une demande d'échange à la mairie de leur domicile, puis de remettre celle-ci, après visa, à un comptable du Trésor, en y joignant leurs bons de monnaie.

Veuillez agréer, Monsieur le Député et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-chef du Cabinet;
M. Duccelon.

UNE CATASTROPHE EN ITALIE

Une ville détruite par un éboulement

On mande de Messines qu'à la suite de grandes pluies, un éboulement considérable s'est produit à Saffratello. La mairie, la cathédrale, les bureaux des postes et télégraphes et de nombreuses habitations privées sont détruites. La population, comprenant environ cinq mille personnes, s'est réfugiée dans les pays environnants.

On croit jusqu'ici qu'il n'y a aucune victime.

Les éboulements continuent, détruisant les derniers bâtiments. Les communications sont interrompues. Des troupes de secours ont été envoyées sur les lieux.

PETITES NOUVELLES

A Florence, un conflit sanglant s'est produit entre communistes et fascistes, dans le village de Borgiola, près de Carrare. Les carabiniers sont intervenus. Il y a eu 4 morts et 5 blessés, parmi lesquels 3 carabiniers.

D'après l' « Officiel », la récolte des vins en France et en Algérie, en 1921, donne les résultats suivants : France : stock, 4.029.679 hectolitres, contre 3.544.038 en 1920; quantités déclarées, 45.017.315 contre 50.054.124; total, 49.046.994 contre 50.570.109; — Algérie : stock, 304.927, contre 101.346; quantités déclarées, 5.009.112 contre 7.041.260; total, 5.977.039 contre 7.142.566.

Plusieurs membres du Comité franco-belge sont venus au Sénat, se concerter avec M. Lucien Hubert, au sujet de la création d'un organe qui s'appellera « France-Belgique ».

Au Maroc, un groupe de goumiers a rencontré, dans la région de l'Oued Blod, un parti dissident, qui se préparait à attaquer un fort dépendant soumis du Gharb. Le groupe de goumiers lui a livré combat et l'ennemi, dont les pertes sont inconnues, a été dispersé.

La Question des Salaires dans l'Industrie Textile

A ROUBAIX

Un échange de lettres entre l'Association des Peigneurs et le Syndicat ouvrier textile de Roubaix

M. le président de l'Association patronale des peigneurs de laines a adressé, le 3 janvier, au secrétaire du Syndicat ouvrier textile, la lettre suivante :

UNE LETTRE DE L'ASSOCIATION DES PEIGNEURS

Les salaires actuels maintenus jusqu'à nouvel ordre

Les peigneurs de laines, dans leur réunion du 29 décembre, ont examiné la demande que vous leur avez adressée le 22 décembre et m'ont chargé de vous transmettre leur réponse.

Sans vouloir récriminer, nous nous permettons de vous faire observer qu'au lieu d'apporter dans notre industrie la paix féconde en résultats pour les patrons comme pour les ouvriers, les relations officielles avec les syndicats ne nous ont donné qu'une série de cruels déboires : par suite de l'établissement de salaires manifestement exagérés, le bilan des dix-huit derniers mois se résume dans le chômage le plus important que nos places aient jamais connu et deux grèves générales, dont la durée a atteint quatre mois.

La dénonciation des contrats collectifs s'est présentée comme une véritable mesure d'intérêt général pour les employeurs comme pour leur personnel.

Vous basez, Monsieur le secrétaire, votre réclamation actuelle sur l'application que, selon vous, nous aurions dû faire du dernier coefficient du coût de la vie.

La Commission du coût de la vie, nous le reconnaissons parfaitement, est d'initiative patronale. Nous avions fondé sur elle les plus grands espoirs de pacification : la politique s'en mêlant, les passions des partis ont bouleversé totalement la base de fonctionnement de la dernière Commission.

Les patrons ayant dû s'en désolidariser, le coefficient publié n'est qu'unilatéral et, par conséquent, sans valeur. Sa fausseté est absolument évidente : nous n'en voulons pour preuve que la comparaison que des données officielles nous permettent d'établir avec les autres départements français : nous vous indiquons ci-dessous un certain nombre de coefficient relevés dans les diverses régions de France :

Paris : 2e trimestre 21, 307; 3e trimestre 1921, 295.

Marseille : Juin 1921, 310; octobre 1921, 322.

Dijon : Juin 1921, 291; sept. 1921, 294.

Chartres : Mai 1921, 299; août 1921, 300.

Bordeaux : Juin 1921, 303; sept. 1921, 302.

Saint-Etienne : Juin 1921, 352; octobre 1921, 350.

Angers : 1er juin 1921, 328; oct. 1921, 318.

Arras : Juillet 21, 332; sept. 1921, 335.

Rouen : 9 juillet 1921, 327; 19 oct. 1921, 303.

Amiens : Juin 1921, 290; 31 oct. 1921, 290.

Ces chiffres démontrent que, sur l'ensemble du territoire français, il n'y a réellement eu aucune modification sensible dans le coût de la vie entre juin-juillet et octobre-novembre 1921.

Le dernier coefficient de Lille représente donc une anomalie dont l'invraisemblance éclate à tous les yeux : nous ne pouvons absolument pas en tenir compte.

La situation des affaires est momentanément améliorée, mais l'avenir restera inquiétant tant que les écarts considérables entre les salaires payés à Roubaix-Tourcoing et les salaires payés dans les autres centres textiles n'auront pas été réduits aux écarts existant en 1914 : nous produirons trop cher et nous serons de nouveau acculés au chômage.

Nous vous demandons donc, Monsieur le secrétaire, de préparer l'opinion ouvrière à de nouvelles diminutions de salaires dont la nécessité s'imposera inéluctablement.

Par une action puissante sur le coût de la vie qui a été, à notre grand regret, retardée, mais commencera incessamment, nous nous emploierons à donner aux salaires un pouvoir d'achat plus important.

Pour le moment, nous acceptons par esprit de conciliation de renoncer au second palier de baisse que nous avions fixé au 15 janvier et nous maintiendrons sans changement les salaires actuels jusqu'à nouvel ordre.

La situation économique, qui est loin d'être stabilisée, soulèvera encore de très graves problèmes : nous exprimons le vœu de voir vos organisations se libérer de façon absolue de toute emprise politique et écarter résolument les hommes qui n'ont à leur programme que la haine et la surenchère.

Syndicats patronaux et ouvriers, nous avons le devoir de mettre à la base de nos rapports un esprit de franche collaboration, une volonté d'entente qui feront repousser les mesures violentes qui nous conduiraient rapidement à la ruine pour l'industrie et à la misère pour les ouvriers.

Recevez, Monsieur le secrétaire, etc...

Le Président de l'Association des Peigneurs :
(Signé) : Albert Prouvost.

REPONSE DU SYNDICAT OUVRIER TEXTILE

Le Syndicat ouvrier textile a répondu, le 7 janvier, par la lettre suivante :

Je vous accuse réception de votre lettre du 3 janvier.

Inutile de vous dire que c'est avec une vive surprise que j'ai appris la résolution adoptée par votre association, résolution qui pourrait avoir, sur la classe ouvrière de Roubaix et environs, une répercussion et des conséquences dont les patrons textiles supporteraient toute la responsabilité.

De suite, permettez-moi de vous faire observer que je ne partage aucunement votre avis sur la plupart des points soulevés dans votre lettre.

Vous mettez en comparaison du coefficient du Nord, ceux adoptés par d'autres régions. Mais les chiffres que vous citez sont ceux des coefficients des deuxième et troisième trimestres de 1921. Ils ne devraient pas entrer en ligne de compte dans la situation présente, puisque depuis cette époque, d'autres coefficients sont survenus.

Le coefficient dont nous demandons l'application aux salaires ouvriers, le seul qui, semble-t-il, devrait être admis actuellement, est celui adopté en décembre dernier par la Commission officielle, coefficient qui a démontré, d'une façon indiscutable, une nouvelle augmentation du coût de la vie.

Prétextant l'absence des patrons aux dernières séances de la Commission du coût de la vie, votre Association déclare ne pouvoir accepter comme valables les travaux de cette Commission et, par conséquent, le coefficient qui y fut adopté.

Laissez-moi vous faire remarquer qu'en février 1921, lorsque les délégués ouvriers s'abstinrent pour des raisons qu'ils firent connaître publiquement, de participer alors aux travaux de cette même Commission, les patrons du Textile de Roubaix-Tourcoing ne tinrent aucun compte de cette unilatéralité qu'ils invoquent aujourd'hui. Le coefficient était alors en baisse. Ils s'empressèrent d'appliquer aussitôt une diminution très sensible sur les salaires ouvriers.

Il est vrai qu'en juin dernier, lorsque la Commission officielle du coût de la vie se réunit à nouveau, les délégués ouvriers confirmant à s'abstenir d'y assister, elle détermina un nouveau coefficient, en hausse cette fois. Mais les patrons textiles de Roubaix-Tourcoing traduisirent cette augmentation du coût de la vie, officiellement constatée par leurs pairs, par... une nouvelle diminution de salaires.

En ce qui concerne les écarts qui existaient entre les salaires payés à Roubaix-Tourcoing et